

SIGCODIPE Infos

Décembre 2017



ÉDITO

Alors que s'achève une année 2017 riche en évènements, avec, notamment, l'adhésion souhaitée par 21 nouvelles communes, c'est le moment de se rappeler l'importance des missions du SISCODIPE et la volonté sans cesse affirmée de gérer cette structure en bon père de famille.

L'engagement de soutenir et d'aider les communes dans leurs projets de travaux liés à la basse tension, à l'enfouissement de réseaux, à l'acquisition de véhicules électriques, à l'installation d'horloges astronomiques, à la mise en valeur lumineuse d'éléments du patrimoine, confirme que le SISCODIPE est résolument dans le XXIème siècle, celui de la protection de la planète, celui des actions de développement durable.

Ensemble, chacun à notre niveau, nous agissons pour protéger notre patrimoine et nos richesses communes liées à l'énergie.

Merci à toute l'équipe du SISCODIPE, personnels et élus, pour leur implication, leur dévouement et la richesse des échanges lors de nos rencontres régulières.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une belle année 2018, une année lumineuse, une année solidaire, une année fraternelle en paroles et en actions.

Jean-Paul WEBER - Président du SISCODIPE

21 COMMUNES DE PLUS!

Le dernier comité syndical de fin novembre 2017 a validé l'adhésion de 21 communes appartenant à la Communauté de Communes du Bouzonvillois-Trois Frontières.

La Communauté de Communes du Bouzonvillois a fusionné le 1er janvier 2017 avec la Communauté de Communes des Trois Frontières.

Ce nouvel EPCI a renoncé le 13 septembre 2017 à exercer la compétence "autorité organisatrice de la distribution d'électricité".

C'est la raison pour laquelle, les 21 communes de l'ancienne structure intercommunale ont souhaité adhérer au SISCODIPE.

L'ensemble des communes déjà membres auront à se prononcer sur ces nouvelles adhésions.

Bienvenue au SISCODIPE!

Liste des communes concernées :

ALZING, ANZELING, BIBICHE, BOUZONVILLE, BRETTNACH, CHEMERY-LES-DEUX, COLMEN, DALSTEIN, EBERSVILLER, FILSTROFF, FREISTROFF, GUERSTLING, HEINING-LES-BOUZONVILLE, HESTROFF, HOLLING, MENSKIRCH, NEUKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE, REMELFANG, SAINT-FRANCOIS-LACROIX, SCHWERDORFF, VAUDRECHING.

ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Pour la deuxième année consécutive, le SISCODIPE a décidé de soutenir les actions menées à travers le monde par l'association "Electriciens sans frontières".

Cette ONG, de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, aide les populations les plus démunies à bénéficier d'un accès durable à une énergie efficace et surtout abordable.

Elle regroupe plus de 1 000 bénévoles.

Elle est intervenue notamment au TOGO, au PEROU, au BENIN, à HAITI, au CONGO, à MADAGASCAR, aux PHILIPPINES, au NIGER...

Le SISCODIPE a donc décidé d'accompagner à nouveau les actions menées en octroyant à cette association une subvention de 1 000 euros.





L'ANSES ETUDIE LINKY



Lors du comité syndical du 30 novembre 2017, ENEDIS est intervenu pour évoquer le déploiement des compteurs LINKY, mais également pour présenter les dernières études faites notamment par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire).

Rappelons que l'installation de compteurs communicants (pour le comptage de l'eau, du gaz et de l'électricité) en France s'inscrit dans un contexte plus large de déploiement au niveau international.

Ces compteurs constituent aussi probablement les prémices de l'implantation d'autres objets connectés, dont certains prédisent une arrivée massive, y compris en dehors des habitations, notamment dans les villes, ou encore, par exemple, dans les domaines de la santé et des transports. Les compteurs communicants, pour échanger des informations, mettent en œuvre une transmission radioélectrique ou par courant portant en ligne (pour LINKY).

Effectivement, le compteur LINKY utilise le courant porteur en ligne pour échanger des données et des ondes avec un concentrateur situé majoritairement dans le poste de distribution.

Il interroge les compteurs, traite et collecte des informations de consommations avant de les transmettre à un système d'information spécialisé par un réseau de téléphonie mobile.

Le compteur est sollicité une fois par jour pour la télé-relève des index de consommation. La transmission se fait entre minuit et 6 heures du matin et dure moins d'une minute.

Les niveaux d'exposition engendrés par les émissions sont très faibles vis-à-vis des valeurs limites réglementaires.

La tension des signaux est limitée à quelques volts pour des problématiques de compatibilité électromagnétique de l'environnement, ce qui limite également ces niveaux d'exposition. L'exposition créée par les concentrateurs est comparable à celle d'un téléphone mobile en 3 G, mais dans des conditions différentes.

En effet, en utilisation habituelle, un téléphone est proche, voire en contact avec le corps, induisant une exposition pour l'utilisateur potentiellement plus importante que dans le cas des concentrateurs, généralement situés hors d'atteinte (l'antenne est intégrée à une armoire industrielle, placée, par exemple, en hauteur).

S'agissant des effets sanitaires potentiels de l'exposition aux champs électroniques émis par les compteurs communicants LINKY utilisant des bandes de fréquences dans la gamme de quelques dizaines de kilohertz, compte tenu des faibles niveaux d'exposition (très inférieurs aux valeurs limites réglementaires) retrouvés lors des différentes campagnes de mesures, aucun effet sanitaire à court terme n'est attendu.

Cependant, il n'existe pratiquement aucune littérature scientifique traitant des effets sanitaires de l'exposition à long terme des compteurs communicants. Par ailleurs, les compteurs LINKY produisent sur le réseau domestique des signaux qui peuvent être équivalents à ceux des parasites créés notamment par les mises en route d'appareils domestiques (courants transitoires à haute fréquence).

Actuellement, il n'existe aucune donnée suggérant que l'exposition à des courants transitoires à haute fréquence puisse affecter la santé à ces niveaux d'exposition. Telles sont les conclusions de l'étude très argumentée produite par l'ANSES sur l'exposition de la population aux champs électromagnétiques émis par les « compteurs communicants » en juin 2017.

Suivent des recommandations, dont notamment la poursuite des études sur les effets sanitaires potentiels des expositions aux champs électromagnétiques.

A suivre donc ...